

Le jeudi 26 juin 2025 à 19h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni au siège social sous la Présidence de Monsieur Grégory GARESTIER

DATE DE CONVOCATION
20/06/2025

DATE D'AFFICHAGE
CONVOCATION
20/06/2025

NOMBRE DE MEMBRES EN
EXERCICE : 76

NOMBRE DE VOTANTS : 71

Étaient présents :

Madame Ketchanh ABHAY, Monsieur Olivier AFONSO, Monsieur François ANDRE, Monsieur Rodolphe BARRY, Monsieur Pierre BASDEVANT, Madame Corinne BASQUE, Madame Françoise BEAULIEU, Monsieur Ali BENABOUD, Monsieur Bruno BOUSSARD, Monsieur José CACHIN, Monsieur Bertrand CHATAGNIER, Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER, Monsieur Bertrand COQUARD, Monsieur Nicolas DAINVILLE, Madame Pascale DENIS, Madame Claire DIZES, Madame Ginette FAROUX, Monsieur Didier FISCHER, Monsieur Grégory GARESTIER, Monsieur Gérard GIRARDON, Madame Affoh Marcelle GORBENA, Madame Sandrine GRANDGAMBE, Monsieur Philippe GUIGUEN, Monsieur Jean-Baptiste HAMONIC, Madame Catherine HATAT, Monsieur Bertrand HOUILLON, Monsieur Jamal HRAIBA, Madame Catherine HUN, Madame Martine LETOUBLON, Monsieur Gérard LEVY, Monsieur François LIET, Madame Danielle MAJCHERCZYK, Monsieur Laurent MAZAURY, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur Bernard MEYER, Monsieur Thierry MICHEL, Monsieur Dominique MODESTE, Monsieur François MORTON, Monsieur Eric NAUDIN, Madame Nathalie PECNARD, Madame Sarah RABAULT, Monsieur Frédéric REBOUL, Madame Laurence RENARD, Madame Christine RENAUT, Madame Véronique ROCHER, Madame Alexandra ROSETTI, Madame Eva ROUSSEL, Madame Isabelle SATRE, Monsieur Samuel TORRERO, Monsieur Brice VOIRIN.

formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Madame Anne-Claire FREMONT, Madame Josette GOMILA, Madame Karima LAKHLALKI-NFISSI, Monsieur Yann LAMOTHE.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GUIGUEN

Pouvoirs :

Madame Catherine BASTONI à Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur Christophe BELLENGER à Madame Isabelle SATRE, Monsieur Laurent BLANCQUART à Monsieur Jean-Baptiste HAMONIC, Madame Eelam BUISSON-KANAKSABEE à Monsieur Bertrand CHATAGNIER, Madame Chantal CARDELEC à Madame Martine LETOUBLON, Madame Sandrine CARNEIRO à Monsieur Olivier AFONSO, Madame Catherine CHABAY à Monsieur Gérard GIRARDON, Madame Florence COQUART à Madame Sarah RABAULT, Monsieur Benoit CORDIN à Monsieur Laurent MAZAURY, Monsieur Michel CRETIN à Madame Corinne BASQUE, Madame Noura DALI OUHARZOUNE à Madame Sandrine GRANDGAMBE, Madame Hélène DENIAU à Monsieur Pierre BASDEVANT, Madame Valérie FERNANDEZ à Madame Eva ROUSSEL, Madame Adeline GUILLEUX à Monsieur Bertrand COQUARD, Monsieur Tristan JACQUES à Monsieur Bertrand HOUILLON, Monsieur Eric-Alain JUNES à Monsieur José CACHIN, Madame Joséphine KOLLMANNSBERGER à Monsieur Philippe GUIGUEN, Monsieur Richard MEZIERES à Madame Nathalie PECNARD, Madame Catherine PERROTIN-RAUFASTE à Madame Christine RENAUT, Madame Annie-Joëlle PRIOU-HASNI à Monsieur Gérard LEVY, Monsieur Ali RABEH à Monsieur Jamal HRAIBA.

Budget

OBJET : 6 - (2025-155) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Compte administratif 2024 - Budget résidence autonomie.

PROF 76
20.07.25

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

OBJET : 6 - (2025-155) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Compte administratif 2024 - Budget résidence autonomie.

Le Conseil Communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10

VU l'arrêté préfectoral n°2015358-0007 en date du 24 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendue aux communes de Maurepas et de Coignières, et instituant le nouvel EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-003 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du renouvellement général des conseils municipaux à 76 membres,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

VU la délibération n°2018-362 du Conseil Communautaire du 15 novembre 2018 relative à la création du budget annexe Résidence autonomie,

VU la délibération n°2024-94 du Conseil Communautaire du 28 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2024 du budget annexe Résidence autonomie,

VU la délibération n°2024-216 du Conseil Communautaire du 27 juin 2024 relative à l'adoption du budget supplémentaire du budget annexe Résidence autonomie,

VU les délibérations n°2024-239 et n°2024-369 des Conseils Communautaires du 26 septembre 2024 et du 19 décembre 2024 relatives aux décisions modificatives n°1 et n°2 du budget annexe Résidence autonomie 2024,

VU la délibération n°2025-154 du Conseil Communautaire du 26 juin 2025 relative à l'approbation du compte de gestion 2024 du budget annexe Résidence autonomie,

CONSIDERANT la maquette réglementaire ci-annexée,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission budget et pilotage du 17 juin 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Adopte le compte administratif 2024 du budget annexe Résidence autonomie, tel que présenté dans la balance ci-annexée, et dont les résultats sont conformes au compte de gestion 2024 du Comptable public.

Article 2 : Constate les résultats de l'exercice 2024 :

-un résultat de la section d'exploitation excédentaire.....	70 448,81€
-un résultat de la section d'investissement excédentaire	16 772,22€

PRÉF. 76
04/07/25

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Article 3 : Adopte les annexes budgétaires réglementaires jointes à la présente délibération.

Article 4 : Autorise le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Publié sur le site de la communauté d'agglomération <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr>

Adopté à l'unanimité par 71 voix pour

FAIT ET DELIBERE, SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

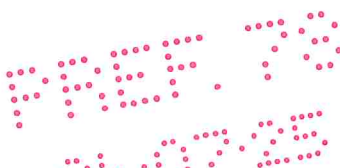
POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Trappes le **30 JUIN 2025**

Le Président



Jean-Michel FOURGOU



Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
26 JUIN 2025

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE

26/06/25
09h00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A – EXPLOITATION - DEPENSES

Comptes	Libellés	BUDGET 2024	REALISATIONS 2024	ECART (MONTANT)	REALISE (%)
Groupe	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante				
606	ACHATS				
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	220 600.00	201 939.29	-18 660.71	91.54
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
6248	TRANSPORTS DIVERS				
625	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	1 543.00	881.34	-661.66	57.12
6283	PRESTATION DE NETTOYAGE A L'EXTERIEUR	2 400.00	2 396.95	-3.05	99.87
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	486 080.00	459 683.63	-26 396.37	94.57
6288	AUTRES	49 259.00	26 811.71	-22 447.29	54.43
TOTAL	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante	759 882.00	691 712.92	-68 169.08	91.03

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A – EXPLOITATION - DEPENSES

Comptes	Libellés	BUDGET 2024	REALISATIONS 2024	ECART (MONTANT)	REALISE (%)
Groupe	III. Dépenses afférentes à la structure				
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	80 472.00	80 471.64	-0.36	100.00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	30 000.00	28 576.32	-1 423.68	95.25
6152	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS	26 368.45	24 448.05	-1 920.40	92.72
6155	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BIENS MOBILIERS	3 328.00	832.40	-2 495.60	25.01
6156	MAINTENANCE	17 158.55	17 145.89	-12.66	99.93
617	ETUDES ET RECHERCHES				
618	DIVERS	575.00	494.43	-80.57	85.99
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	10.00	3.45	-6.55	34.50
637	AUTRES IMPOTS, TAXES, VERS. ASSIMILES	1 055.00	1 054.16	-0.84	99.92
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
654	PERTES SUR CREANCES IRRECouvrABLES	1 000.00		-1 000.00	
	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR				
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000.00	1 264.00	-3 736.00	25.28
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPREC., PROVISIONS				
6811	DOT. AUX AMORT. DES IMMOB INCORP. ET CORPORELLES	5 000.00			
6817	DOT. AUX DEPR. DES ACTIFS CIRCULANTS	11 132.90	11 132.90	-5 000.00	100.00
TOTAL	III. Dépenses afférentes à la structure	181 099.90	165 423.24	-15 676.66	91.34
TOTAL		940 981.90	857 136.16	-83 845.74	91.09

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A – EXPLOITATION - DEPENSES

Comptes	Libellés	BUDGET 2024	REALISATIONS 2024	ECART (MONTANT)	REALISE (%)
002	Déficit d'exploitation reporté				
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	940 981.90	857 136.16	-83 845.74	91.09

2024

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A – EXPLOITATION - RECETTES

Comptes	Libellés	BUDGET 2024	REALISATIONS 2024	ECART (MONTANT)	REALISE (%)
Groupe	II. Autres produits relatifs à l'exploitation				
7088	AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	500.00	182.00	-318.00	36.40
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION & PARTICIPATIONS	581 054.04	581 205.08	151.04	100.03
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	133 000.00	116 987.20	-16 012.80	87.96
629	RRR OBTENUS SUR AUTRES SCES EXTERIEURS				
TOTAL	II. Autres produits relatifs à l'exploitation	714 554.04	698 374.28	-16 179.76	97.74
Groupe	III. Produits financiers produits non encaissables				
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
777	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION		3 755.00	3 755.00	93.71
778	QUOTE PART DES SUB. D'INV. VIREES AU RESULT.D'EXE	16 300.00	15 275.00	-1 025.00	
	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		52.83	52.83	
781	AUTRES PRODUITS	7 050.94	7 050.94		100.00
	REPRISES D'AMORTISSEMENTS DEPREC. ET PROV. (PROD				
TOTAL	III. Produits financiers produits non encaissables	23 350.94	26 133.77	2 782.83	111.92
TOTAL		737 904.98	724 508.05	-13 396.93	98.18

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A – EXPLOITATION - RECETTES

Comptes	Libellés	BUDGET 2024	REALISATIONS 2024	ECART (MONTANT)	REALISE (%)
002	Excédent d'exploitation reporté	203 076.92	203 076.92		100.00
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	940 981.90	927 584.97	-13 396.93	98.58

2024

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B – INVESTISSEMENT - DEPENSES

Comptes	Libellés	BUDGET 2024	REALISATIONS 2024	ECART (MONTANT)	REALISE (%)
139	Réductions des fonds propres, reprise sur apports SUBVENTIONS D'INV. INSCRITES C/PTE DE RESULTAT	16 300.00	15 275.00	-1 025.00	93.71
16	Remboursement des dettes financières EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	11 469.36	10 469.36	-1 000.00	91.28
21 23	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS	12 000.00		-12 000.00	0
49	Autres DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS	7 050.94	7 050.94		100
TOTAL		46 820.30	32 795.30	-14 025.00	70.05
001 003	Déficit d'investissement reporté Excédent prévisionnel d'investissement				
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	46 820.30	32 795.30	-14 025.00	70.05

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B – INVESTISSEMENT - RECETTES

Comptes	Libellés	BUDGET 2024	REALISATIONS 2024	ECART (MONTANT)	REALISE (%)
10 131	Augmentation des fonds propres APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIF		1 531.48	1 531.48	-
16	Augmentation des dettes financières EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 000.00		-1 000.00	0
28 49	Autres AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE TIERS	5 000.00 11 132.90	11 132.90	-5 000.00	0 100
TOTAL		17 132.90	12 664.38	-4 468.52	73.92
001	Excédent d'investissement reporté	36 903.14	36 903.14		
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	54 036.04	49 567.52	-4 468.52	91.73

BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE - CA 2024

Exploitation

Dépenses

Chapitre	BUDGET 2024	CA 2024
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	759 882,00	691 712,92
016 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	181 099,90	165 423,24
TOTAL DEPENSES	940 981,90	857 136,16
Ecart CFU / Budget		-83 845,74
Résultat d'exploitation	0,00	70 448,81

Investissement

Dépenses

Chapitre	BUDGET 2024	CA 2024
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	16 300,00	15 275,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 469,36	10 469,36
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 000,00	0,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00
49 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS	7 050,94	7 050,94
TOTAL DEPENSES (I)	46 820,30	32 795,30
Ecart CFU / Budget		-14 025,00
Résultat d'investissement hors restes à réaliser (II-I) = (III)		16 772,22
Restes à réaliser (IV)		0,00

Recettes

Chapitre	BUDGET 2024	CA 2024
018 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	714 554,04	698 374,28
019 - PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES	23 350,94	26 133,77
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	203 076,92	203 076,92
TOTAL RECETTES	940 981,90	927 584,97
Ecart CFU / Budget		-13 396,93

Recettes

Chapitre	BUDGET 2024	CA 2024
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000,00	0,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	1 531,48
28 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	5 000,00	0,00
029 - AUTRES RESSOURCES	0,00	0,00
49 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS	11 132,90	11 132,90
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	36 903,14	36 903,14
TOTAL RECETTES (II)	54 036,04	49 567,52
Ecart CFU / Budget		-4 468,52
Restes à réaliser (V)		0,00

CA 2024 - SQY - BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE

BALANCE GENERALE

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTATS REPORTEES 2023		203 076,92		36 903,14		239 980,06
OPERATIONS DE L'EXERCICE 2024	857 136,16	724 508,05	32 795,30	12 664,38	889 931,46	737 172,43
TOTAUX	857 136,16	927 584,97	32 795,30	49 567,52	889 931,46	977 152,49
Résultats de clôture 2024		70 448,81		16 772,22		87 221,03
RESTES A RÉALISER 2024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultats des RAR 2024		0,00		0,00		0,00
TOTAUX	857 136,16	927 584,97	32 795,30	49 567,52	889 931,46	977 152,49
RESULTATS 2024		70 448,81		16 772,22		87 221,03

